



# ACTIVITÉS SPORTIVES

## COMMISSION DU DÉVELOPPEMENT DU FOOTBALL FÉMININ ET DE LA FÉMINISATION

Ces décisions peuvent être frappées d'appel devant la COMMISSION GENERALE D'APPEL du DISTRICT.

Il doit être interjeté par Lettre Recommandée, soit par télécopie ou par courrier électronique (avec accusé de réception) obligatoirement avec en tête du club, dans un délai de 7 jours, à compter de la date de parution sur le Bulletin Officiel. Le droit de constitution et d'instruction du dossier, sera directement débité sur le compte du club.

### Réunion du Mardi 24 Mai 2022

**Présents** : Mme RAOUX (Présidente) MM. BES, ZANDOMENEGHI

**Excusés** : M. LE GALL

### CORRESPONDANCE

**ETOILE D'AUBNE** : Reçu votre feuille de match U12F

**FCF MONTEUX** : Reçu votre courrier les réponses sont apportées sur les Procès Verbaux

**FA CHATEAURENARD** : Reçu votre inscription rassemblement EFFF

**A.C.S MORIERES LES AVIGNON** : Reçu votre inscription rassemblement EFFF

**ENTENTE SAINT JEAN GRES FONTVIEILLE** : Reçu votre courrier d'excuse absence rassemblement EFFF

**FC CHEVAL BLANC**: Reçu votre feuille de match U12F

**US TOURAINNE** : Reçu votre courrier, refus de la commission délai non respecté